

Nouveau Pacte Ferroviaire



2018

Chronologie d'une action syndicale rigoureuse et déterminée !

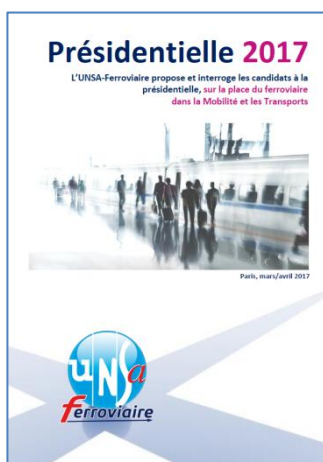


Lors de la Réforme du Ferroviaire de 2014, après un énorme travail avec les parlementaires et le Ministère, **l'UNSA-Ferroviaire** avait obtenu le maintien du Statut pour les Cheminots (et nouveaux embauchés), le statut d'ÉPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) sous garantie financière de l'État pour les trois entités SNCF, Réseau et Mobilités, intégrées techniquement et socialement au sein d'un Groupe Public Ferroviaire (GPF), en totale conformité avec la règle d'euro-compatibilité imposée par les directives européennes.

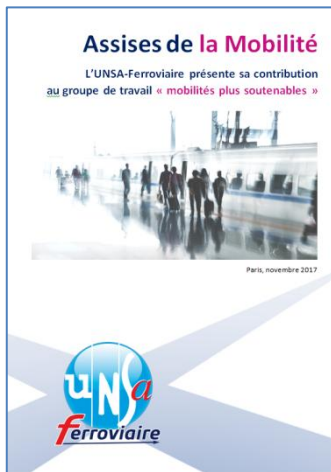
En 2018, conformément à son ADN, **l'UNSA-Ferroviaire** a renouvelé le choix de la **FERMETÉ** et de la **NÉGOCIATION** dès les premières annonces concernant le **Nouveau Pacte Ferroviaire**.

En l'état, le travail et la mobilisation de **l'UNSA-Ferroviaire** redoublent d'intensité pour négocier une Convention Collective Nationale de haut niveau et de nouveaux droits pour l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire.

Voici résumée, dans l'ordre chronologique, notre action syndicale rigoureuse et déterminée, au seul bénéfice des salariés au Statut et Contractuels du GPF SNCF, des salariés de la branche ferroviaire, de l'Entreprise SNCF, des usagers du Rail et du service public.



Mars 2017 : **l'UNSA-Ferroviaire** interroge les candidats à la présidentielle sur la place du Ferroviaire dans la Mobilité et les Transports



Septembre 2017 : **l'UNSA-Ferroviaire** participe activement aux Assises de la Mobilité et produit de nombreuses propositions pour une future Loi efficace et cohérente. Nos contributions sont saluées par la presse spécialisée.



Janvier 2018 : auditionnée dans le cadre de la mission de M. Jean-Cyril Spinetta, **l'UNSA-Ferroviaire** fait de nombreuses propositions. Notre dossier est médiatisé dans l'application mobile interne SNCF « Les infos ».



20 mars 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** conçoit et fait réaliser des milliers de badges à porter fièrement :

SNCF

Sauvons Notre Cœur Ferroviaire



22 mars 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** dépose un préavis de grève nationale et se joint à la manifestation unitaire.

25 000 Cheminots défilent dans toute la France et près de 38 % de grévistes répondent à cet appel.

Grèves SNCF
Hotline Juridique
 A disposition de tous les salariés SNCF !

Exclusivité UNSA-Ferroviaire !
 5 numéros de téléphone à votre disposition

06 24 74 48 59
 06 46 38 89 77
 06 29 84 61 54
 06 14 71 59
 06 19 46 12 30 (spécifique Forthall-Jours)

OU
 Questions directes à vos représentants
 UNSA-Ferroviaire locaux

OU
 Questions par mail à l'adresse suivante :
 infogrevesnfc@gmail.com

L'UNSA-Ferroviaire dédiée auprès de tous les salariés SNCF une équipe de spécialistes pour toutes informations concernant les modalités de grèves, tous régimes de travail confondus.

Expertise, Appui Juridique, Renseignements & Conseils



22 mars 2018 : l'UNSA-Ferroviaire met à disposition de tous les salariés une hotline juridique pour toutes questions relatives au droit de grève. Le succès est immédiat, comme en atteste le nombre de questions reçues...

Nouveau Pacte Ferroviaire
 &
SNCF

mars/avril 2018

Droits et modalités de grève au GPF SNCF ?

FAQ
 issue de la Hotline UNSA dédiée aux salariés SNCF

ACTE II
 Présence de grève du lundi 2 avril 19h00 au jeudi 5 avril 0h00



23 mars 2018 : en complément de la hotline, l'UNSA-Ferroviaire met à disposition des salariés une Foire Aux Questions relative au droit de grève.

AVRIL

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

3 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire s'inscrit pleinement dans une logique d'unité syndicale en co-réalisant le planning des préavis de grève d'avril à juin 2018 en format 2 jours sur 5.

Nouveau Pacte Ferroviaire
 - Grève SNCF & Solidarité I -

Soutien financier aux Cheminots !

Vous êtes nombreux et nombreux à vous demander comment soutenir ce mouvement sans précédent pour la défense de la SNCF, des salariés et des services publics. L'UNSA-Ferroviaire a répondu. Avec un compte spécifique, dédié à cette démarche solidaire à destination des cheminots grévistes. Et vous allez contribuer à cet état de généralité et de solidarité, avec votre effort à vous !

soit la contribution par virement à l'adresse ci-dessous :

Fédération UNSA-Ferroviaire à l'attention de « Solidarité »
 55, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris
 Banque BNP Paribas - France - Code de guichet : 30001

soit en cliquant sur le lien :
<https://www.banqueparibas.fr/ferroviaire>



3 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire ouvre en ligne une caisse de solidarité pour les grévistes, le succès est immédiat.



8 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire communique officiellement et dépose une série d'amendements au projet de Loi, *via* différents groupes politiques à l'assemblée nationale, afin d'améliorer significativement les conditions sociales envers les salariés du GPF SNCF.



11 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire organise une conférence de presse, filmée en direct, devant de nombreux journalistes français et étrangers.



20 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire informe sur l'état de construction de la Convention Collective Nationale (CCN) de la Branche Ferroviaire.



26 avril 2018 : l'UNSA-Ferroviaire assigne la SNCF en justice, contestant la méthode arbitraire de décompte des jours de grève.



2 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** enrichit la plateforme commune de l'interfédérale présentée au Premier Ministre.



2 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** édite Signature N°3, la lettre d'informations à l'encadrement dédiée au *Nouveau Pacte Ferroviaire 2018*.




l'UNSA-Ferroviaire enregistre depuis le début du mouvement 500 nouvelles adhésions spontanées de tous collèges et 1000 nouveaux abonnés à notre page LinkedIn. Près de 31 000 salariés du GPF SNCF suivent désormais notre compte LinkedIn sur les 90 000 salariés du GPF SNCF inscrits !



15 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** dépose de nombreux amendements, *via* différents groupes politiques au Sénat, afin d'améliorer la Loi pour les salariés, les usagers du rail, la SNCF et les services publics...

L'UNSA-Ferroviaire vous informe #1mai 2018



Le syndicalisme en positif

Depuis le 15 février 2018, date de remise à l'Élysée de l'accord de soutien SPINETIA, le Gouvernement a entamé une réforme du ferroviaire désignée "Nouveau Pacte Ferroviaire". Réforme effective à marche forcée à la suite d'un Traité à Grande Vitesse. Présente aux côtés des salariés et des usagers du RER, L'UNSA-Ferroviaire a entrepris un travail mené pour approfondir et expliquer au plus grand nombre l'ensemble des sujets concernés par cette Réforme croisée et impopulaire. Nos multiples contributions et le soutien de votre direction ont été aidés par la presse spécialisée.

Découvrez à date :

- Nos dernières communications concernant la Réforme du Ferroviaire ;
- Les derniers accords collectifs négociés et validés par L'UNSA ;
- Notre présence via Internet et les nouveaux services aux adhérents ;
- Notre page LinkedIn suivie par près de 31 000 abonnés du GPF SNCF.

LES DOSSIERS sous la loupe

Nouveau Pacte Ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire dépose au Sénat de nombreux amendements au projet de Loi sur :

- L'organisation de l'État ferroviaire ;
- La concurrence, ses périmètres ;
- L'organisation du système ferroviaire ;
- Les aspects sociaux.

Cliquez ici

17 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** envoie son premier mail à plus de 160000 adresses professionnelles « sncf.fr », conformément à l'accord collectif du GPF SNCF (signé par **l'UNSA-Ferroviaire**) dédié aux moyens des OS. Les retours sont très positifs, sur l'information exhaustive et le sérieux des communications envoyées...

Nouveau Pacte Ferroviaire

Point étape au 23 - 24 mai 2018



VOT'ACTION

Les Cheminots rejettent majoritairement la Réforme !



ACTE XII

Présents de 9h30 au mardi 22 mai 2018 à 20h00 au vendredi 25 mai 2018 à 7h00

23 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** est confortée dans son action par le résultat de la consultation interne VOT'ACTION. Une large majorité de cheminots rejette le Nouveau Pacte Ferroviaire...

Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire exige du temps pour la négociation !



Convention Collective

Paris, mai/juin 2018

L'UNSA-Ferroviaire considère que l'arrêt du recrutement au SNCF, voté par le Président Emmanuel Macron le mardi 15 mai 2018, constitue un acte de désespoir. Elle rappelle que la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire est une négociation, un dialogue et un partenariat.

Les négociations de cette Convention Collective ont débuté en 2014 et de nombreux chapitres restent à traiter :

- Classification et rémunération ;
- Prévoyance ;
- Droit syndical.

Vivement s'y ajouter les sujets liés au Nouveau Pacte Ferroviaire en cours de discussion :

- Les critères de transfert des personnels en cas d'appel d'offre ;
- Les facilités de départ dans la Branche ;
- Les conditions d'accès à la retraite spéciale ;
- Des sujets concernant comme à l'accoutumée les parcours professionnels, etc.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi portant réforme du ferroviaire du 4 août 2014, le législateur a accordé un délai de 18 mois pour négocier le seul chapitre « Organisation du travail ». Par ailleurs, et dans le même but, de temps, les Organisations Syndicales du Groupe SNCF-Ferroviaire à SNCF se sont accordées :

- La tenue de plus de douze instances dites Comité Social et Économique (CSE) ;
- Les élections professionnelles prévues pour le moment en novembre 2018 ;
- Les autres chantiers de réorganisation de la SNCF issus de la présente Loi.

SUIVEZ-NOUS

24 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** exige officiellement du temps pour la négociation de la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire, afin de remettre l'ensemble des négociations dans un ordre chronologique efficace.

Solidarité financière envers les Cheminots grévistes

L'UNSA-Ferroviaire vous explique les modalités



Paris, mai/juin 2018

L'association Solidarité Cheminots Grévistes 2018 est officiellement créée et le compte bancaire est ouvert.

Les fondateurs de la caisse de solidarité envers les cheminots vont verser plus de 1 150 000 € versés de plus de 30 000 adhérents. Ce fonds sera versé à la caisse de solidarité.

Le premier versement de l'association est prévu le mercredi 23 mai 2018 afin d'ouvrir les discussions d'arrêt, puis de faire le suivi pour le dossier de loi.

MEMBRES FONDATEURS DE LA SOLIDARITÉ

Le dispositif d'adhésion aux Cheminots est prévu par la loi du 22 mars 2014 et est défini par l'association.

Vous adhérez à l'association ? Il faut avoir réalisé au minimum 10 jours de grève ou de mouvement depuis le 15 avril 2018.

Le remboursement d'affaires doit être sur le base de 20 euros par jour de grève.

Les adhérents doivent compléter un formulaire complété qui est joint à cette communication, une photocopie du bulletin de paie, un document de la fiche individuelle d'adhésion (FIC) et un RIB. Le remboursement sera effectué directement sur le compte du demandeur.

L'obligation de montant déposé sera respectée aux grévistes de la SNCF à mesure, jusqu'à épuisement de la caisse. Les adhérents des Organisations Syndicales ne pourront également faire partie des bénéficiaires.

Vos données complètes sont à envoyer à cette adresse mail dédiée.

solidarite2018@unsa-ferroviaire.org

L'UNSA-Ferroviaire est très attachée à cette solidarité, notamment envers les Cheminots en difficulté. Nos Structures régionales et centrales sont à votre disposition pour toute question.



24 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** communique aux Cheminots les modalités du système de solidarité *via* la caisse nationale créée en faveur des grévistes.



25 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** communique aux Cheminots le courrier de Madame Borne confirmant la prise en compte d'amendements UNSA dans le projet de Loi, au profit d'améliorations significatives.



28 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** est reçue au Sénat par son Président. Un point exhaustif est réalisé sur la situation et les amendements déposés.



31 mai 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** réunit plus de 200 responsables et militants en Conseil National. La ligne de conduite qui allie "opposition ferme et négociation" est réaffirmée par toute sa structure.



7 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** maintient la pression concernant le vote au Sénat, le passage en Commission Mixte Paritaire (CMP) et durant le vote définitif de la Loi.



8 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** propose de nouveaux et ultimes amendements au projet de Loi en amont de la CMP qui arbitre les dispositions du texte définitif.



12 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire**, comme suite aux annonces et postures individualistes de deux Organisations Syndicales, réaffirme par voie de presse son respect et son attachement à l'unité syndicale, plutôt qu'à la division.



15 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire** informe les salariés du GPF sur les évolutions finales de la Loi, le compte-rendu de la table ronde tripartite et les revendications **UNSA** pour une CCN et des accords d'Entreprise SNCF de haut niveau.



20 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire**, à l'issue du temps parlementaire, maintient la pression pour une CCN de haut niveau et de nouveaux droits acquis pour l'ensemble des salariés du secteur.



21 juin 2018 : **l'UNSA-Ferroviaire**, suite à l'assignation de la SNCF en justice à propos du décompte financier des jours de grève, obtient du Tribunal de Bobigny (93) un jugement rétablissant les Cheminots grévistes dans leurs droits.

Il faut désormais peser pour une Convention Collective Nationale de haut niveau !

Depuis février 2018, **l'UNSA-Ferroviaire** n'a cessé de dénoncer la méthode brutale, le creux et l'impréparation de la Réforme du Ferroviaire.

Face à un Exécutif intransigeant sur trois principes : GPF SNCF transformé en Société Anonyme (SA), fin du recrutement au Statut (au 1^{er} janvier 2020) et ouverture à la concurrence, **l'UNSA-Ferroviaire**, grâce à la mobilisation importante des Cheminots, a fait évoluer la Loi par la prise en compte de nombreux amendements portant sur des aspects sociaux, économiques et techniques.

Après un vote définitif le 14 juin de la *Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire*, l'objectif principal de **l'UNSA-Ferroviaire** est désormais d'obtenir des garanties et avancées de la part de l'UTP (Union des Transports Publics et ferroviaires), organisation patronale du secteur, pour mettre en place une Convention Collective Nationale de branche de haut niveau.

Des réponses positives et certains engagements ont été apportés par l'UTP lors de la réunion tripartite (OS, patronat, Ministère) du 15 juin, confirmés ensuite par les courriers de Madame la Ministre des Transports Elisabeth Borne.

Ces engagements doivent rapidement être entérinés lors des négociations, afin de compenser certains amendements **UNSA-Ferroviaire** non retenus dans la Loi, pourtant défendus avec force et vigueur.

Le travail et la mobilisation de **l'UNSA-Ferroviaire** redoublent d'intensité pour une Convention Collective Nationale de haut niveau et de nouveaux droits acquis pour l'ensemble des salariés du secteur.

Nouveau Pacte Ferroviaire 2018

- L'**UNSA-Ferroviaire** apporte ses contre-propositions.
- L'**UNSA-Ferroviaire** propose des amendements à la Loi.
- L'**UNSA-Ferroviaire** informe quotidiennement.
- L'**UNSA-Ferroviaire** initie une conférence de presse.
- L'**UNSA-Ferroviaire** intervient dans tous les médias.
- L'**UNSA-Ferroviaire** dédie aux salariés une hotline juridique.
- L'**UNSA-Ferroviaire** crée une caisse de solidarité.



Le syndicalisme
en positif

unsa-ferroviaire.org



autonome
positif
efficace

